

Montréal, le 7 octobre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : HQD - Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années
2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
Dossier Régie de l'énergie : R-4307-2025**

Maître Turmel,

La Régie a pris connaissances des correspondances du Distributeur ([B-0062](#)), du RNCREQ ([C-RNCREQ-0006](#)) et de l'UC ([C-UC-0009](#)) concernant le calendrier procédural. La Régie ajuste le calendrier ainsi :

17 octobre 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR des intervenants au Distributeur
31 octobre 2025 à 12h	Date limite pour le dépôt des réponses du Distributeur à la DDR #2 de la Régie
7 novembre 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses du Distributeur aux DDR des intervenants
11 novembre 2025 à 12 h	Date limite pour les contestations des réponses d'HQD aux DDR des intervenants
18 novembre 2025	Audience sur les demandes de contestations des réponses aux DDR (si requis)
26 novembre 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants
1 ^{er} décembre 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants
8 décembre 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR
8 au 16 janvier 2026 et du 20 au 21 janvier 2026 si nécessaire	Période réservée pour l'audience

Par ailleurs, comme prévu au Guide de paiement des frais, si un intervenant choisit de mettre fin à son intervention dans le cadre du présent dossier, il doit indiquer son intention de le faire et déposer ses conclusions à la Régie **au plus tard le 25 novembre 2025 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nb